



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

électricité

Question écrite n° 122339

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la mise en oeuvre du dispositif institué par l'article 33 de la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie. En effet, celui-ci prévoit la création, au niveau départemental, d'une autorité organisatrice de la distribution d'électricité unique au moins au niveau départemental, sans pour autant préciser si seront transférées à celle-ci, et de manière concomitante, la maîtrise d'oeuvre avec la maîtrise d'ouvrage. Cela rend imprécise la place des PME du secteur de l'énergie en général, et plus particulièrement de l'électrification rurale. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui apporter les précisions nécessaires qui permettront de répondre aux inquiétudes des chefs d'entreprise du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122339

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3901